

Coupe de bois en forêts de protection et débardage par hélicoptère

Du 7 au 9 février, ce sont de gros travaux de débardage par hélicoptère qui ont été réalisés entre les communes de Vulliens et de Vucherens.

La raison de ce ballet aérien plutôt inhabituel pour la région est une importante coupe de bois en forêts ayant pour fonction un rôle de protection contre les dangers naturels. L'objectif de cette coupe de bois est le maintien de l'effet protecteur de la forêt sur le long terme, dans le cas présent le danger naturel étant les glissements de terrain, le but de l'intervention était d'une part de prélever les arbres lourds et instables pouvant en se déracinant créer des niches d'arrachement et des embâcles dans le lit de la rivière, mais également d'amener de la lumière au sol pour permettre au rajeunissement naturel de s'installer et ainsi garantir la pérennité de la forêt.

Implication de différents services dans cette intervention hélicoptérée

Ce sont 850 sylvies (une sylve = environ 1 mètre cube de bois sur pieds) qui ont été martelées sur une surface de quatre hectares soit une moyenne d'un peu plus de 200 sylvies hectare ce qui est assez faible au vu du volume de bois sur pieds de ce massif avec une moyenne de plus de 650 mètres cubes hectare.

La décision de prélever en une seule intervention un volume aussi



Intervention forestière hélicoptérée, photos aériennes prises avec l'accord du pilote et à bonne distance de l'hélicoptère avec un zoom.

important sur une aussi grande surface et avec ce type de moyens d'exploitation n'a pas été prise à légère et différents services ont été impliqués dans le processus de réflexion.

L'inspection cantonale des forêts, les biologistes de la section biodiversité en forêts de la DGE, le service de la pêche ainsi que le voyer des eaux ont été consultés avant de décider des moyens à engager et bien que le secteur ne soit pas situé en zone de réserve, une visite de terrain avec un responsable des réserves naturelles de Pro Natura Vaud a également été organisée avant les travaux.

Motivations écologiques

Cela pourra paraître difficilement concevable pour certaines personnes, du fait de l'utilisation d'un hélicoptère, de la surface de l'intervention et du volume de bois prélevé, mais ce sont principalement des motivations écologiques tels que la préservation des sols forestiers et agricoles ainsi que la possibilité de faire un martelage plus fin en conservant plus d'arbres tout en préservant mieux le massif forestier, qui ont fait le poids dans la balance face aux arguments économiques.

Dans le cadre de cette intervention l'utilisation de l'hélicoptère



nous a permis de faire en deux jours ce qui aurait pris au minimum deux à trois semaines avec des moyens plus conventionnels tels que tracteur ou câble grue, sans compter les innombrables passages de machines sur les terrains agricoles et les dégâts occasionnés au peuplement restant par les traines de bois au sol. En sortant les bois par voie aérienne nous n'avons occasionné que très peu de dégâts au peuplement restant et avons limité l'usage de machines au tri des bois sur les places de dépôt.

Obligation et subventions

Il est important de rappeler que l'entretien des forêts de protection est une obligation inscrite dans la loi fédérale sur les forêts, de telles interventions ne sont pas réalisées dans le but d'en tirer un bénéfice financier mais uniquement afin de maintenir l'effet protecteur de la forêt. Cette obligation d'entretien des forêts de protection s'applique aussi bien aux propriétaires publics que sont les communes, les cantons ou la Confédération qu'aux propriétaires privés. Ces interventions étant souvent coûteuses et engendrant généralement des déficits d'exploitation, les propriétaires tant public que privés bénéficient d'aides financières couvrant ce déficit à raison de vingt pour cent pour les propriétaires public et de cent pour cent pour les propriétaires privés.

De façon générale, j'encourage les propriétaires forestiers à prendre contact avec les gardes forestiers locaux afin de discuter des éventuelles mesures à prendre pour pérenniser leur patrimoine forestier.